Artisanat : pour un avenir durable

Temps de lecture

5 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Une nouvelle convention de partenariat a été signée entre la Métropole Rouen Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie. Objectif : accentuer la visibilité des entreprises artisanales et favoriser une économie plus durable, au cœur du territoire.

La Métropole Rouen Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie (CMA) partagent des valeurs et objectifs communs, notamment celui de renforcer la visibilité de l'artisanat sur le territoire métropolitain. Les deux entités conventionnent depuis 2015. Ce partenariat se traduit par la réalisation d'actions concrètes sur le territoire en faveur d'un développement économique durable et socialement responsable des entreprises artisanales, et plus largement de l'économie de proximité. Une nouvelle convention de partenariat a été signée, permettant aux deux entités de plus que doubler le budget alloué aux actions à mener le faisant passer de 76 207€ en 2023 à 188 974€

en 2024.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie et l'attractivité et Guillaume Dartois, Président de la CMA Normandie – Direction Territoriale de la Seine-Maritime : « *Le commerce et l'artisanat font partie de l'identité de notre métropole. Ces entreprises sont nombreuses, plus de 11 000, et participent au rayonnement de nos communes et à la qualité de vie des habitants. Face aux défis toujours plus nombreux qu'elles rencontrent, du contexte difficile pour certaines, nous devons être présents, les soutenir, les accompagner pour que ce riche vivier artisanal dont nous sommes fiers ait un avenir enviable !* »

La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire un peu plus de 11 000 entreprises artisanales, dont une majorité d'activités de services. L'artisanat participe incontestablement au rayonnement du territoire. La convention de partenariat, signée entre les deux entités, vise à accentuer la visibilité des entreprises artisanales et à favoriser une économie plus durable, au cœur du territoire.

Prolongation du dispositif « Label Éco-Défis »
L'opération Labels Éco-Défis, initiée en 2018, vise à fédérer les acteurs du tissu d'artisanat local autour de la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique. Avec déjà 243 entreprises labellisées, l'opération est un succès qui séduit de plus en plus d'artisans et de commerçants du territoire. La Métropole Rouen Normandie et la CMA ambitionnent d'atteindre 37 nouvelles entreprises labellisées en 2024, et de renouveler l'engagement de 60 entreprises déjà labellisées, les faisant entrer dans un processus d'amélioration continue et de renouvellement de leur label.

Dans le cadre du lancement Mon Propre Quartier à Saint-Pierre-lès-Elbeuf en 2024, 20 entreprises de la ville seront accompagnées pour obtenir le label Éco-Défis. Pour rappel, en 2023, 20 entreprises avaient été labellisées dans l'édition rouennaise de Mon Propre Quartier.

Diagnostic eaux et rejets
Toutes les entreprises identifiées comme impactantes sur le milieu naturel et la ressource en eau peuvent faire appel à la CMA pour la réalisation d'un diagnostic spécifique eaux et rejets, permettant d'aborder les points suivants :
- La gestion des eaux, des effluents et des rejets (pré-traitement des eaux de process, rejet des effluents pollués, raccordement aux réseaux eaux usées et eaux pluviales, ruissellement…) ;
- La consommation d'eau ;
- Le stockage des matières dangereuses ;
- La gestion et la prévention des déchets (dangereux, recyclables, organiques, spécifiques…) ;
- La gestion des risques (pollution accidentelle, inondation, incendie…) ;
- Le contexte règlementaire ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les entreprises concernées.

Ce diagnostic, mis en place en 2023 sur le territoire, permet notamment de compléter le dispositif de financement déjà en place. En effet, la CMA a conventionné avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour permettre aux entreprises de bénéficier d'aides financières à la mise en conformité de leurs sites d'activités, concernant la gestion de leurs produits dangereux et rejets polluants. Le taux de subvention varie de 40% à 60% du montant des investissements éligibles selon la taille et le chiffre d'affaires des entreprises.
En 2023, 40 entreprises ont été accompagnées via le diagnostic Eaux et Rejets. 40 nouvelles

entreprises seront accompagnées en 2024 sur les mêmes critères de sélection.

Valorisation de l’artisanat
Les titres de Maître Artisan et Maître Artisan d’Art sont les plus hautes distinctions décernées aux chefs d’entreprises de l’artisanat et constituent une véritable reconnaissance de qualification dans l’artisanat. Ils garantissent le savoir-faire du chef d’entreprise et sont un atout commercial, gage de confiance et de qualité envers les partenaires et les clients. Dans l’objectif de valoriser le savoir-faire des artisans et artisans d’art de notre territoire, la CMA accompagnera deux artisans et deux artisans d’art dans le financement et l’obtention des titres Maître Artisan et Maître Artisan d’Art.

Accompagnement énergétique (SAR)
Parmi les nouvelles actions qui seront mises en place en 2024, les entreprises artisanales du territoire, appartenant au secteur du petit tertiaire privé, pourront être accompagnées dans le cadre du SARE (Service d’Accompagnement à la Rénovation Énergétique), afin d’atteindre les objectifs du PCAET.
L’objectif pour 2024 est donc de poursuivre l’accompagnement des porteurs de projet énergétique dont les locaux sont inférieurs à 1 000 m², adapté aux différentes typologies présentes sur le territoire, en :
- Proposant un service d’informations techniques, financières et juridiques ;
- Et en développant un accompagnement technico-financier à la rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

L’objectif est de fournir, sur l’année 2024, de l’information à 500 bénéficiaires et d’accompagner plus en détail 100 entreprises dans le développement de leur projet.

Accompagnement des entreprises commerciales & artisanales des communes ORT
En 2023, la Métropole a signé avec quatre communes de son territoire (Duclair, Le Trait, Rouen et Elbeuf) une convention d’Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Celle-ci vise à la mise en œuvre d’un projet global pour adapter et moderniser le parc de locaux commerciaux et artisanaux, améliorer l’attractivité du tissu urbain, lutter contre la vacance commerciale et valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches industrielles.
Dans ce contexte et afin d’accompagner les quatre communes signataires dans leur démarche, la CMA propose, en accord avec les communes, de déployer des actions spécifiques sur chacune des communes, à destination des commerçants-artisans, au regard des besoins préalablement identifiés.
- Pour la ville de Rouen, la CMA propose le déploiement d’une action ciblée de sensibilisation individuelle à la mise en conformité environnementale auprès de 43 entreprises artisanales et commerciales
- Pour les communes de Duclair, Le Trait et Elbeuf, la CMA propose le déploiement d’un diagnostic individuel numérique personnalisé auprès de 30 commerçants-artisans, afin de leur fournir un plan d’action qui soit cohérent avec leurs objectifs de développement.